

Mandature 2010-2015

Bilan d'étape

SEMINAIRE DE PERFECTIONNEMENT DES ELUS
de Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Formation intra – 2 jours

OBJECTIF GENERAL

Les élus des Chambres de métiers et de l'Artisanat sont à mi-mandature, une étape importante qui permet de dresser un premier bilan des actions menées et d'ajuster les objectifs à atteindre d'ici 2015, selon les priorités de la Compagnie.

Ce bilan d'étape permet de faire un point sur le pilotage et le management des actions conduites ou à conduire, mais peut être aussi utile pour renforcer la communication de la Chambre de métiers et de l'Artisanat.

Le programme de formation proposé vise à accompagner les élus dans la bonne « gestion » de cette échéance. Les objectifs suivants sont recherchés :

- ⇒ s'approprier les messages de communication pour faire connaître le bilan des actions conduites et devenir « vecteur de communication » de la Chambre de métiers et de l'artisanat ;
- ⇒ formuler les objectifs à atteindre au cours de la seconde partie de mandature, et construire ainsi son propre outil de suivi des actions de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Deux journées sont prévues, proposant :

- ▶ des exercices de réflexion individuelle ou mutualisée (bilan des actions ; priorités pour la seconde partie de la mandature),
- ▶ des apports théoriques (décryptage de l'actualité du réseau des Chambres de Métiers et de l'artisanat, éclairage sur les grands dossiers de l'artisanat).

Le programme peut être adapté sur mesure, en fonction des besoins de la Compagnie.

Une journée complémentaire peut être utile pour s'approprier les messages de communication, l'effectif devant être limité à 10 personnes maximum.

JOUR 1 : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Cette journée de diagnostic stratégique est destinée à accompagner le président et son équipe dans le pilotage du programme de la compagnie, et dans la capitalisation du séminaire « Bilan d'étape ».

Le contenu du diagnostic stratégique est défini en lien avec les élus participants.

Les thèmes suivants peuvent notamment être abordés :

- Suivi et évaluation des actions de la compagnie
- Contribution aux travaux et instances internes
- Bilan des missions de représentation externe (réunions publiques ou au sein des instances des partenaires publics)
- Diagnostic et perception par l'élu des conditions d'exercice de son mandat.

Méthodologie

Les séances, d'une durée de deux heures environ chacune, consistent en une analyse partagée entre l'accompagnateur et l'élu/les élus participant (s).

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé optionnel sur site, d'une durée totale d'un jour (qui peut être fractionné en plusieurs séquences).

Suite à cette analyse, l'accompagnateur dresse des objectifs personnalisés et propose un plan de travail, que l'élu pourra mettre en application par la suite, s'il le désire, dans sa Compagnie.

JOUR 2 : BILAN DES ACTIONS A MI-MANDATURE ET PROJECTIONS

1. RAPPEL DES OBJECTIFS ET BILAN DE MI-MANDATURE

Objectif : évaluer la conformité des actions de la Chambre de métiers et de l'artisanat menées en première partie de mandature, avec les objectifs initialement fixés et les dossiers d'actualité

- ⇒ Enumérer les faits marquants de la période (pour la Compagnie et pour le secteur de l'artisanat dans son ensemble, au niveau national et local) ;
- ⇒ Analyser l'impact des mesures économiques et des dossiers d'actualité pour le secteur (Pacte pour l'Artisanat, CICE, hausse de la TVA, auto-entrepreneur, réforme territoriale, etc.) ;
- ⇒ Connaître les actions mises en place par la Chambre de métiers et de l'artisanat dans les domaines de l'action économique et de l'appui aux entreprises, de la formation et de l'apprentissage, etc. (pouvoir en citer quelques exemples) ;
- ⇒ Faire un point sur la mise en place de l'offre globale de services ;
- ⇒ Connaître les chiffres clés de la Chambre de métiers et de l'artisanat sur lesquels les élus peuvent communiquer ;
- ⇒ Dresser un bilan de la réorganisation et de la régionalisation des CMA.

2. PRIORITES POUR LA SECONDE PARTIE DE MANDATURE

Objectif : connaître les priorités de la Chambre de métiers et de l'artisanat et les actions en cours ou projetées pour la deuxième partie de mandature

- ⇒ Déterminer le plan d'actions de la Chambre de métiers et de l'artisanat pour la deuxième partie de mandature ;
- ⇒ Evaluer les objectifs initialement fixés à l'aune de l'actualité en 2013 (contexte de crise, décentralisation) et les nécessaires ajustements.